

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE ELARGI DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE UNIVERSITE CULTURE**

**Membres présents :**

Membres du Directoire : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Christine BERTRAND (Institut droit économie management) ; Sophie COMMEREUC (Clermont Auvergne INP) ; Maryline DOUTRE (ENSACF) ; Anne FOGLI (Première VP) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des lettres langues sciences humaines et sociales) ; Françoise PEYRARD (VP formation) ;

Directeur de l'I-Site : Pierre SCHIANO

Représentants des membres de l'Alliance : Xavier BIJAYE (CHU Clermont-Ferrand) ; Emmanuel CUSTODERO (Manufacture Michelin) ; Vianney DEQUIEDT (FERDI) ; Christine GUILLOT (CROUS Clermont Auvergne) ; Laurent LELLI (centre AgroParis Tech de Clermont-Ferrand) ; Laurence VANDEL (INSERM) ;

**Membres absents, excusés** : Jean-Yves BECHLER (Centre INRAE Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes) ; Lylien HUBIN (VP étudiant) ; François MAUREL (CNRS) ; Sophie MOMEGE (Club d'entreprises UCA) ; Etienne PAUX (VetAgro Sup, campus agronomique de Lempdes) ; Frédérique PENAULT-LLORCA (Centre de lutte contre le cancer Jean-Perrin) ; Vanessa PREVOT (VP recherche) ; Sandrine REBEYRAT (ESACM) ; Richard SOPARNOT (Clermont *school of business*) ; François TORNEY (Limagrain) ;

**Procurations** : Richard SOPARNOT à M. BERNARD ; Jean-Yves BECHLER à P. SCHIANO ; Etienne PAUX à L. LELLI ; Sandrine REBEYRAT à L. LELLI ;

**Membres avec voix consultative** : David ZUROWSKI, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

**LE DIRECTOIRE ELARGI DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 MARS 2026,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Les statuts de l'UCA prévoient plusieurs collèges au sein du conseil d'administration, dont le collège 4, qui comprend « *Un représentant d'un établissement d'enseignement supérieur externe à l'UCA et membre de la coordination territoriale, désigné par le directoire élargi à la majorité absolue de ses membres* ».

Dans le cadre du renouvellement des conseils centraux de l'UCA, il revient donc au Directoire élargi de désigner ce représentant. Une seule candidature, celle d'Etienne PAUX, directeur général adjoint de VetAgro Sup, a été reçue.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver, à l'unanimité des présents et représentés, la désignation d'Etienne PAUX en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement supérieur externe à l'UCA et membre de la coordination territoriale, au conseil d'administration de l'UCA.

Membres en exercice : 27  
Votes : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur  
Général des Services  
David ZUROWSKI



Le 27 mars 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :  
DELIB\_DIRECTOIRE\_ELARGI\_20260313\_01

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*